



Madame Sophie Méreau  
Monsieur Jean-Elie Strappini  
Co-secrétaires généraux du SNMH-CGT

A

Madame Marie Lavandier  
Présidente du Centre des monuments nationaux

Paris, le 3 septembre 2025

**Objet : préavis de grève reconductible pour tous les agents du Centre des Monuments Nationaux à compter du 10 septembre 2025**

Madame la présidente,

Dans le cadre de la mobilisation contre le projet de budget du gouvernement Bayrou, la CGT CMN dépose un préavis de grève reconductible pour tous les agents du Centre des Monuments Nationaux à compter du 10 septembre 2025.

Pour faire des économies, le gouvernement cible en premier lieu les travailleuses et travailleurs, les précaires, les retraités, les malades : suppression de deux jours fériés, coupes dans les services publics, affaiblissement du droit du travail, énième réforme de l'assurance chômage, gel des prestations sociales et des salaires des fonctionnaires et des contractuels, désindexation des pensions, doublement des franchises médicales, remise en cause de la 5ème semaine de congés payés...

Ces mesures sont aussi injustes que brutales et toucheront inmanquablement l'ensemble des agents du CMN.

A rebours de ce budget d'austérité pour le plus grand nombre, nous revendiquons un autre budget pour répondre aux urgences sociales et environnementales basé sur une plus juste répartition des richesses. Dans les services publics, il est particulièrement urgent d'agir pour les emplois et les salaires des agents publics qui depuis de trop longues années sont victimes de ces politiques libérales et austéritaires.

Au CMN, les dernières mesures salariales n'ont pas répondu aux attentes de la majorité des agents contractuels de l'établissement. Les fonctionnaires quant à eux voient leur régime indemnitaire (IFSE/CIA) largement décrocher par rapport à celui des fonctionnaires du ministère.

La situation de l'emploi est alarmante dans de nombreux services et monuments avec un nombre de plus en plus important d'équipes travaillant en sous-effectif ayant pour conséquence la dégradation des conditions de travail des agents et un accroissement de la précarité.

**Nous revendiquons pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des agents :**

- **Le relèvement des grilles des contractuels** en y consacrant l'enveloppe nécessaire à une hausse générale d'au moins 10 points d'indice, soit près de 600€ brut par an et par agent contractuel.
- **La réévaluation des groupes de rémunération des agents** qui exercent des missions

nécessitant autonomie et/ou conception et/ou responsabilité afin de reconnaître leur expertise et leur expérience, et la garantie d'une équité de traitement quelle que soit l'affectation du poste au sein du CMN.

- **La prise en compte de l'ancienneté dans les nouvelles grilles** en attribuant des bonifications d'ancienneté à tous les agents, leur permettant d'accéder plus rapidement à l'échelon suivant (notamment au-delà de 8 ans d'ancienneté, 24 mois pour tous soit l'équivalent d'une double PPI soit un saut d'échelon).
- **L'ouverture immédiate d'une négociation** pour le reclassement des agents contractuels du CMN dans la grille du Ministère avec reprise de l'ancienneté.
- **L'ouverture des négociations de la grille ministérielle** afin d'obtenir une réelle égalité de traitement entre tous les agents contractuels du ministère de la Culture.
- **Le rattrapage des niveaux d'IFSE des titulaires versées au ministère de la Culture** à savoir +745,75€ par an pour les catégories C, +1225,73€ pour les catégories B, et +1572,99€ pour les catégories A.
- **L'Élimination définitive du 1<sup>er</sup> échelon du groupe 1** réservé aux CDD et la **revalorisation des tarifs des prestations et vacations** à hauteur de l'inflation pour les animateurs et conférenciers.
- **L'attribution de l'indemnité langues étrangères** à tous les agents exerçant face public et pratiquant une langue étrangère avec pour seul critère d'attribution la certification auprès d'un organisme agréé. Pour les agents de catégorie C avec un niveau de certification B2 moyen (agent devant renseigner les visiteurs en langue étrangère), nous revendiquons une indemnité équivalente à 14 points d'indice ; pour le niveau C1 bas (agent proposant des visites commentées en langue étrangère), nous revendiquons 28 points d'indice supplémentaires. Pour les agents de catégorie B, cela reviendrait à 18 points pour les B2 et 36 points pour les C1. Nous revendiquons par ailleurs un échelon supplémentaire pour les CDD recrutés sur des sites exigeant la pratique de langues étrangères.
- **La reconnaissance salariale des missions annexes confiées aux agents** (mandataires, assistants de prévention...).
- **L'extension de l'indemnité pénibilité** aux monuments et services répondant à au moins un critère de pénibilité définis dans l'accord relatif à la mise en place d'une indemnité compensatrice des conditions de travail difficiles dans certains monuments.
- **La revalorisation de la dotation habillement à hauteur de 561 euros** afin de rattraper l'inflation depuis 2003 qui a été de 47,6%.
- **La revalorisation des titres-restaurant à 12,10 euros** (plafond URSAFF 2025).
- **La mise en place d'une nouvelle politique « managériale »** qui prenne en compte la santé psychologique et le bien-être des agents en mettant fin à la souffrance au travail due:
  - Au management toxique,
  - Au sous-effectif tant dans les monuments que dans les directions du siège,
  - À la surcharge de travail, au micro-management, aux défauts organisationnels etc.
- **La mise en place d'une véritable politique immobilière prenant en compte les besoins en logements de fonction, en logements d'urgence** (violences conjugales et/ou intra-familiales, situations sociales d'urgence) **et de logements sociaux notamment dans les régions à forte pression immobilière.**

## **Nous revendiquons pour l'amélioration du service public :**

- **L'augmentation du plafond d'emploi de 200 postes** afin de pallier le sous-effectif structurel du CMN tant dans les monuments que dans les services du siège et pour réinternaliser les missions externalisées à des prestataires privés.
- **L'ouverture de concours** pour les filières accueil surveillance, administratives et métiers d'Arts afin de répondre aux problèmes de sous-effectif et de rendre à ces filières leur cadre statutaire.
- **L'organisation d'un véritable plan de repyramidage** de ces filières afin de permettre de réels déroulements de carrière.
- **Un nouveau plan de titularisation des contractuels.**
- **L'arrêt des augmentations** tarifaires des billets d'entrée des monuments nationaux et le retour à une vraie politique de démocratisation culturelle.

Le présent préavis courrier vaut préavis de grève pour tous les personnels du CMN ainsi que pour la nuitée en amont du 10 septembre. Nous vous rappelons que les parties concernées ont l'obligation de négocier pendant la durée de ce préavis.

Veillez agréer nos salutations syndicales les meilleures.



Copie à :

Madame Rachida Dati, Ministre de la Culture

Monsieur Benjamin Morel, Conseiller social auprès de la Ministre de la Culture

Monsieur Jean-François Hébert, Directeur général des Patrimoines

Monsieur Kévin Riffault, Directeur général du CMN

Madame Carole Etienne-Boisseau, Directrice des ressources humaines du CMN

Madame Emmanuelle Parent, Co-secrétaire générale de la CGT-Culture

Monsieur Yvan Navarro, Co-secrétaire général de la CGT-Culture